



Flash Info n°31

Rougemont et ses communes associées

Juin
2020

**Mairie de
Rougemont**

**Ouverte :
Sur
Rendez-vous
uniquement**

Vous pouvez
nous contacter
par mail

Adresse mail :
mairierougemont
@wanadoo.fr

En cas
d'urgence
06 31 15 42 21

**Site de la
commune :**
www.rougemont
-doubs.fr



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter
sur la voie publique



CORONAVIRUS

Madame, Monsieur,

Nous en sommes maintenant à la troisième semaine du déconfinement et je souhaite revenir auprès de vous afin d'apporter quelques informations très concrètes concernant la distribution des masques tout public à chaque habitant. Je tiens à apporter aussi quelques réponses bien précises sur d'autres sujets.

Pourquoi ces masques arrivent-ils aussi tardivement ? Nous avons répondu à une proposition de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes qui, très tôt, a passé une commande groupée à une entreprise locale. Les semaines passent et malgré l'insistance de la CC2VV auprès du fabricant, les masques se font attendre !

Face à cette situation, en mai dernier, madame le maire de la commune de Rang a informé les maires que l'entreprise PMS basée sur son territoire communal fabriquait des masques tout public. Une commande de 1200 masques a aussitôt été passée pour Rougemont.

Ce sont donc les masques lavables, réutilisables que vous avez trouvés dans votre boîte aux lettres. Il y a certainement eu 1 ou 2 petites erreurs dans la distribution... Mais je peux vous assurer que personne n'a été oublié volontairement et que nous avons à cœur de fournir un masque par habitant de Rougemont (hormis les petits enfants.) Alors, s'il vous plaît, restons indulgent, l'erreur est humaine !!

Le Coronavirus recule mais il n'a pas encore entièrement disparu. Certains spécialistes prévoient une deuxième vague, d'autres disent que non... Je ne détiens pas la vérité, mais je peux cependant vous confirmer, qu'en cas d'un éventuel retour de virus, nous serons en mesure de vous fournir, à nouveau, un masque tout public.

Il me semble encore important de rappeler que le port du masque ne remplace pas les gestes barrières et qu'il convient, plus que jamais, de les respecter malgré le déconfinement.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder, c'est celui de la réouverture de nos écoles. Si le nombre d'élèves était très limité lors de la reprise, de plus en plus de parents inscrivent aujourd'hui leur enfant. A ce jour, l'école maternelle n'a plus qu'une seule place en moyenne section et, si les inscriptions continuent, nous nous verrons dans l'obligation de mettre en place une scolarisation à mi-temps. L'école élémentaire dispose encore de quelques places, mais c'est la cantine, installée dans les locaux du périscolaire, qui a maintenant atteint son effectif maximal.



La réglementation, avec notamment la question de la distanciation, et la configuration des locaux nous permettent actuellement d'accueillir 46 enfants dans les conditions sanitaires exigées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Je tiens à préciser que, pour y parvenir, de nombreux efforts ont été faits par la directrice et le personnel du périscolaire ; elles font face à cette crise avec les moyens matériels qui sont les nôtres et avec des moyens humains qui, comme dans d'autres secteurs, sont limités. Vous comprendrez donc que, en aucun cas, nous ne dépasserons ce nombre de 46 enfants accueillis à la cantine.

Pour notre plus grand bonheur, petit à petit, la vie de notre village reprend son cours. Vous l'avez constaté les commerçants ambulants sont de retour le vendredi matin et ils souhaitent aussi revenir le dimanche matin. J'ai écrit aux commerçants et leur ai demandé d'être responsables et respectueux de leur clientèle. Le marché est, certes, un lieu de rencontre et de convivialité mais la crise sanitaire nous rappelle que nous devons rester vigilant. Gardons à l'esprit que, si le COVID-19 recule, il n'a pas totalement disparu.... Alors soyez prudents, protégez-vous et protégez les autres !

C'est aussi avec un réel plaisir que nous voyons redémarrer progressivement les travaux du bâtiment « Houtau » et ceux du 2ème étage de la mairie, entrepris avant le confinement. Le déplombage et le désamiantage ainsi que la partie gros œuvre, démolition des cloisons et démontage des plafonds sont terminés.

Plusieurs mois de travail seront encore nécessaires avant que vous ne puissiez profiter de la bibliothèque médiathèque et de la maison des services.

Avec la nouvelle équipe nous ferons un bulletin spécial pour ces travaux.



Continuons avec les bonnes nouvelles, le département est maintenant passé en zone verte, ce qui nous autorise à réouvrir l'aire de jeux « Anne et Edmond Mallier » et le terrain multisports « Julien Dribault ». Au préalable, ces deux lieux ont été nettoyés et désinfectés. Concernant l'aire de jeux, le tourniquet, qui est certainement le jeu le plus apprécié des plus petits, avait été cassé volontairement et nous l'avons donc fait réparer. J'espère sincèrement que la bêtise des plus grands ne viendra pas à nouveau sanctionner l'innocence des jeunes enfants !!

Voilà les quelques messages dont je voulais vous faire part et espérant que le prochain bulletin ne soit plus un « spécial Coronavirus ». A très bientôt.

Le Maire, **Thierry SALVI**

LA POSTE



Les services de La Poste font actuellement face à des problèmes d'effectifs.

Malgré tout, nous allons pouvoir, dès cette semaine, bénéficier de 2 jours complets d'ouverture hebdomadaire :

**Les mardi et mercredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

**Les marchés du dimanche
de 9h à 13h**

**Dimanche 14 juin,
Dimanche 12 juillet
Dimanche 9 août**

Et puisqu'il est maintenant à nouveau envisageable de partir en vacances, voici pour mémoire, la liste des mairies les plus proches dotées des stations passeport/CNI pour enregistrer les demandes.

Il est impératif de prendre rendez-vous au préalable auprès de la mairie de votre choix.

BAUME LES DAMES : Tel. 03 81 84 07 13

L'ISLE SUR LE DOUBS : Tel. 03 81 99 37 80

MARCHAUX : Tel. 03 81 57 97 55

ROULANS : Tel. 03 81 51 89 17

VILLERSEXEL : Tel. 03 84 20 54 49

Rappel pour les personnes majeures lors de l'établissement de leur CNI :

les cartes, en apparence périmées et établies à partir du 1er janvier 2004,

restent valables encore 5 ans après la date d'expiration figurant au dos. Pour vos déplacements à l'étranger, n'hésitez pas à contacter le site du ministère de l'intérieur (interieur.gouv.fr) pour connaître les pays qui acceptent ce dépassement de date.